

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

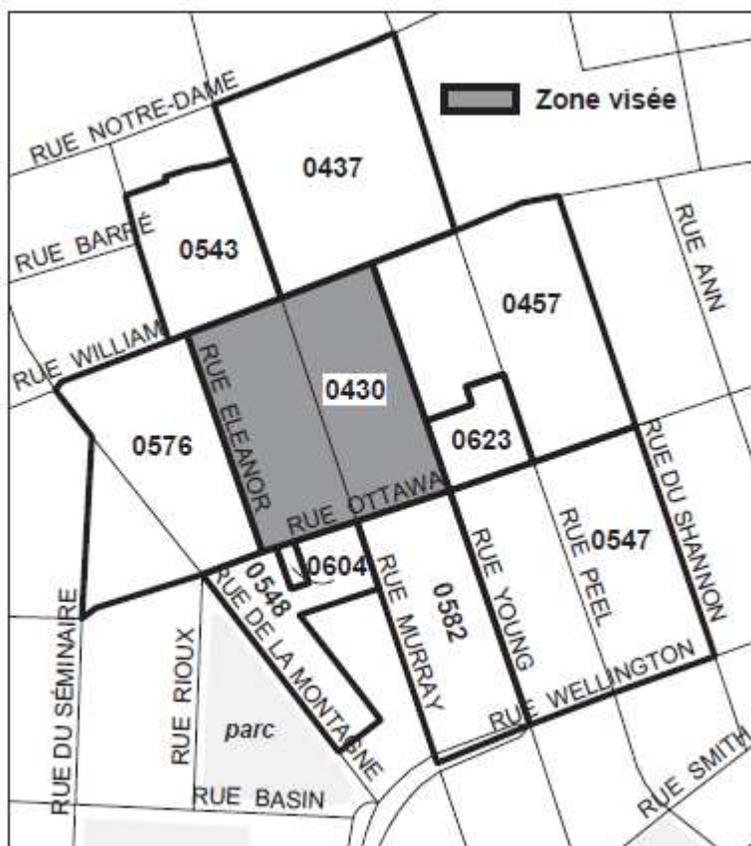
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA21 220068 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel pour le bâtiment portant le numéro 300-312, rue Young (dossier 1204334009) :

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **1^{er} avril 2021**, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 220068.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble situé sur les lots 1 853 449, 1 853 451 et 1 853 445 du cadastre du Québec et portant le numéro 300-312, rue Young, la construction d'un projet résidentiel avec local commercial au rez-de-chaussée, et ce, malgré les articles 9 (hauteur), 16 (point hauteur référence), 43 (densité), 85 (marge arrière), 137 (usage), 151.1 (logement en sous-sol), 354.8 (verdissement), 363 (café-terrasse) et l'annexe H (retrait et rayon de protection) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0430 ainsi que les zones contiguës 0437, 0457, 0543, 00547, 0548, 0576, 0582, 0604 et 0623, toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de résolution jusqu'au **1^{er} avril 2021** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **1^{er} avril 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 17 mars 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire